

Accords signés

Amendements à la Charte PECS (Plan pour les États coopérants européens) entre l'Agence spatiale européenne et la République de Hongrie. Ces amendements ont été convenus par un échange de lettres datées des 17 et 31 mars 2004 et signées par M. Jean-Pol Poncelet, Directeur Stratégie et Relations extérieures de l'ESA, et par M. Elod Both, Directeur du Bureau hongrois des activités spatiales.

(ESA/LEG/280, add.1)

Convention entre l'Agence spatiale européenne et Arianespace relative à la phase de production des lanceurs Ariane. La convention, signée le 3 avril 2004 à Paris par M. Antonio Fabrizi, Directeur des lanceurs de l'ESA, et par M. Jean-Yves Le Gall, Directeur général d'Arianespace, a pris effet le jour même. Elle annule et remplace la Convention signée le 8 février 2002.

(ESA/LEG/282 (R))

Avenant 5.2 à la Convention entre l'Agence spatiale européenne et Arianespace relative à la phase de production des lanceurs Ariane-5. L'avenant a été signé le 3 avril 2004 à Paris par M. Antonio Fabrizi, Directeur des lanceurs de l'ESA, et par M. Jean-Yves Le Gall, Directeur général d'Arianespace. Il a pris effet le jour de sa signature et restera en vigueur toute la durée de la Convention entre l'Agence spatiale européenne et Arianespace relative à la phase de production des lanceurs Ariane, signée le même jour.

(ESA/LEG/283 (R))

Accord entre l'Agence spatiale européenne et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'adhésion du Luxembourg à la Convention de l'Agence spatiale européenne et clauses et conditions s'y rapportant. L'accord a été signé le 6 mai 2004 à Paris par M. Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA, et Mme Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Grand-Duché de Luxembourg. Il prendra effet le jour du dépôt par le Luxembourg de son instrument d'adhésion auprès du gouvernement français.

(ESA/LEG/284 (R))

Accord multilatéral relatif à la contribution européenne à l'instrument MIRI. L'accord a été signé le 8 juin 2004 à Noordwijk (NL) par le Pr David Southwood pour l'ESA, M. Richard Bonneville pour le CNES, le Dr Eigil Friis Christensen pour le DRSI, le Dr Thomas Galinski pour le DLR, M. Manuel Serrano Arriza pour le MEC-PNE, le Dr Wilfried Boland pour NOVA, Université de Groningue, le Pr Richard Wade pour le PPARC et le Dr Lennart Nordh pour le SNSB. Il a pris effet le jour de sa signature par toutes les parties et restera en vigueur jusqu'à la fin de la mission JWST (Télescope spatial James Webb).

(ESA/LEG/285)

Accord entre l'Agence et la Grèce relatif à l'adhésion de la Grèce à la Convention de l'Agence spatiale européenne et clauses et conditions s'y rapportant. L'accord a été signé le 19 juillet 2004 à Paris par M. Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA, et par M. Dimitris Sioufas, ministre du Développement de la République hellénique. Il prendra effet le jour du dépôt par la Grèce de son instrument d'adhésion auprès du gouvernement français.

(ESA/LEG/286 (R))

Accord entre l'Agence spatiale européenne et le Gouvernement de la Turquie relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. L'accord a été signé le 15 juillet 2004 à Ankara (Turquie) par M. Jean-Pol Poncelet, Directeur Relations extérieures de l'ESA, et par M. le Professeur Nüket Yetis, Vice-président du Conseil de la recherche scientifique et technique de la Turquie (TUBITAK). Il sera ratifié conformément aux dispositions de la législation turque et prendra effet pour une période de cinq ans dès que le Gouvernement de la Turquie aura notifié sa ratification.

(ESA/LEG/287)

Accord entre l'Agence spatiale européenne et Eumetsat relatif au quatrième satellite Météosat de seconde génération (MSG-4). L'accord, signé le 2 novembre 2004 à Paris par M. Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA, et par le Dr Lars Prahm, Directeur général d'Eumetsat, restera en vigueur au moins jusqu'à la livraison pour stockage du satellite MSG-4.

(ESA/LEG/288)

Accord entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'Agence spatiale européenne sur la coopération relative à la mise en œuvre de la mission SMOS. L'accord a été signé le 19 novembre 2004 à Paris par M. Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA, et M. Yannick D'Escatha, Président du CNES. Il a pris effet le jour de sa signature et restera en vigueur jusqu'à achèvement complet des activités prévues.

(ESA/LEG/289)

Charte PECS (Plan pour les États coopérants européens) entre l'Agence spatiale européenne et la République tchèque. La charte a été signée le 24 novembre 2004 à Prague par M. Lars Fredén, Chef du Département Relations internationales de l'ESA, et par Mme Petra Buzkova, ministre tchèque de l'Education, de la Jeunesse et des Sports. Elle a pris effet le jour de sa signature.

(ESA/LEG/290)

Prolongation de l'Accord entre le Deutsche Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.V. (DLR) et l'Agence spatiale européenne relatif à l'installation et à l'utilisation de certains biens situés à Lampoldshausen. L'extension a été convenue par un échange de lettres datées du 13 et du 22 décembre 2004 et signées par M. Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA, et par M. Sigmar Wittig pour le DLR. L'accord a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2005.

(ESA/LEG/234 add. 1)